



République Française

Mairie de Marolles-en-Hurepoix

Accusé de réception en préfecture
091-219103769-20250617-32-AI
Date de télétransmission : 17/06/2025
Date de réception préfecture : 17/06/2025

Département
de l'Essonne

Arrondissement
de Palaiseau

Canton de
Brétigny-sur-Orge

**DECISION DU MAIRE N°32/2025
PORTANT SOLLICITATION D'UNE AIDE FINANCIERE
D'INVESTISSEMENT- FONDS VERT : Rénovation
énergétique des bâtiments publics locaux**

Le Maire de la Commune de Marolles-en-Hurepoix,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération n°4 du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 déléguant au Maire pour la durée de son mandat certaines attributions,

Considérant la possibilité de solliciter une aide financière à l'investissement Fonds Vert

DECIDE

Article 1 : d'autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du projet de rénovation énergétique du COSEC et de la Médiathèque de Marolles-en-Hurepoix.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des actes de la commune et ampliation et sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet.

Fait à Marolles-en-Hurepoix, le 06/06/2025

Le Maire,

Georges JOUBERT